

**Commune de Saint-Gilles**  
Service de l'Urbanisme  
**Madame Catherine Morenvilte**  
**Échevine de l'Urbanisme**  
Place Van Meenen, 39  
B - 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le 09/09/2025

**N/Réf. :** SGL20512\_747\_PU  
**Gest. :** AH  
**V/Réf. :** PU2025-170  
**Corr:** Menia Louis  
**NOVA :** 13/PU/1992918

**SAINT-GILLES. Rue Moris, 13**  
(= zone de protection de la maison Gouweloos située rue d'Irlande, 70 - arch. P. Hankar)  
**PERMIS D'URBANISME:** Isoler la toiture et modifier le volume ainsi que la façade (peinte en gris anthracite)  
d'un hangar qui s'étend en intérieur d'îlot (mise en conformité)  
Demande de la Commune du 21/08/2025

### Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

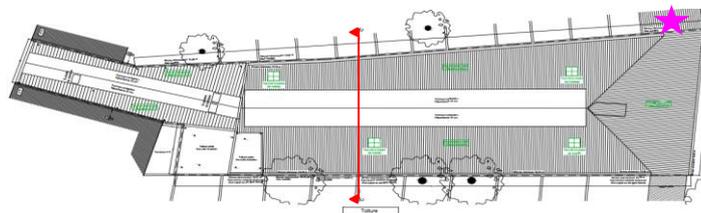
En réponse à votre courrier du 21/08/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 03/09/2025, concernant la demande sous rubrique.



Localisation du bien © Brugis



Localisation du bien © Google Maps



Plan de la situation de fait, extrait de la demande

Les actes et travaux mentionnés sous rubrique, qui font l'objet de la demande de mise en conformité, sont sans impact sur le bien classé qui jouxte le hangar en fond de parcelle. Ils n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial.

Veuillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président